

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Aquitanima - Salon international de l'élevage, du matériel et de la génétique du
28 au 30 mai 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1996 dans le cadre du Salon de l'Agriculture, à la demande des responsables professionnels et des éleveurs d'Aquitaine, Aquitanima s'est depuis imposé comme le salon de référence du Grand Sud Ouest Européen en matière de génétique bovine, grâce au niveau d'affaires qu'il génère et à ses nombreux succès à l'international.

Cette manifestation s'impose comme un carrefour technique et commercial, et elle est devenue, pour la filière, au fil du temps, une référence incontournable.

Elle rend aux éleveurs les services qu'ils attendent, notamment, sur les points suivants :

- confrontation et évaluation de leur savoir-faire génétique à travers le concours de haut niveau,
- rencontres entre partenaires et fournisseurs, exposants au salon,
- communication et information à destination du grand public
- mise en place d'un programme international, grâce à l'appui de l'Agence Interci, et à l'animation réalisée par les acteurs de la génétique bovine d'Aquitaine.

Ainsi, en 2010, malgré la crise économique, le salon a vu la présence de 120 professionnels étrangers provenant de 14 pays différents venant d'horizons aussi divers que l'Australie, l'Amérique Latine, l'Europe (Espagne, Belgique, Portugal, Angleterre, Bulgarie, Irlande) ou d'autres pays, tels que la Chine.

Egalement, pour la seconde fois, un challenge aquitain de jugement de bétail a été organisé en collaboration avec le Conseil Régional d'Aquitaine et les professionnels.

Cette manifestation qui bénéficie d'installations de grande qualité depuis 2005 avec une halle de 8 000 m², permet d'accueillir les animaux dans de parfaites conditions et conforte la position de ce salon au niveau national et international.

Comme l'an passé, des animaux en provenance de la péninsule de race blonde d'Aquitaine et Limousine, auxquels s'ajouteront ceux de la race Bazadaise et Charolaise, seront accueillis et participeront aux différents concours.

Les outils de communication, dont le MAG AQUITANIMA, des radios locales et étrangères couvriront cet évènement, et des forums permettront aux partenaires et exposants d'informer leurs clients sur leurs services et leurs actions.

L'objectif de cette manifestation pour l'année 2011 est de faire de Bordeaux et de l'agglomération bordelaise un point de rencontres privilégiées du grand sud européen pour les organisations professionnelles agricoles et rurales, ainsi que les délégations étrangères invitées.

Notre établissement public qui contribue, depuis 1996, à l'organisation de ce salon, est sollicité pour renouveler son soutien financier à même hauteur qu'en 2010, soit 8 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C s'élevant à 283 000 € H.T développé dans le tableau ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Animation	30 790	Cotisations	1 830
Bovins	45 350	Divers	400
Communication	46 875	Partenariat	40 300
Frais généraux	52 150	Stands	16 470
International	50 450	Subventions	188 850
Technique	57 385	CUB	8 000
		Autofinancement	27 150
TOTAL	283 000	TOTAL	283 000

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour l'ensemble de la filière économique de l'élevage, des compétences de notre établissement public en matière d'activités agroalimentaires, mais également la notoriété internationale acquise au fil des ans par ce salon, la Communauté Urbaine pourrait reconduire en 2011 la subvention attribuée en 2010, soit 8 000 €, la cotisation à l'association Aquitanima étant prise en compte dans le cadre d'une autre délibération générale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention à hauteur de 8 000 € au bénéfice de l'association Aquitanima au titre de l'année 2011 est recevable dans la mesure où elle rentre dans la compétence économique du développement des filières que la Communauté Urbaine favorise

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 8000 € à l'association Aquitanima pour la réalisation du salon qui se déroulera du 28 au 30 mai 2011, au Parc des Expositions de Bordeaux Lac

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de règlement de la subvention précitée

Article 3 : la dépense engendrée sera réglée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre ,fonction 92, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. CLAUDE SOUBIRAN